



En l'Hôtel de Ville, le 6 juillet 2016

Date de convocation : 29 juin 2016

à 20 h 35

Nombre de membres en exercice... 29

Nombre de membres présents..... 19

Nombre de pouvoir..... 8

Nombre de suffrages exprimés... 27

PROCES-VERBAL SUCCINCT

DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE ORDINAIRE DU 5 JUILLET 2016

01. Procès-verbal du 31 mai 2016. Adopté à l'**UNANIMITE**.

02. Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) : élection des représentants du conseil d'administration.

Il est confirmé que le nombre des membres élus est fixé à 5, égal au nombre des membres qui sont nommés par le Maire.

Il est procédé à l'élection des membres qui siégeront au sein du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

La Liste Unique ayant obtenu 27 voix, sont déclarés élus membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) :

- 1) Claudine TURON, en qualité de membre élu,
- 2) Caroline BAKWO, en qualité de membre élu,
- 3) Corine AUSSOURD, en qualité de membre élu,
- 4) Dominique TRÉHARD, en qualité de membre élu,
- 5) Jean-Pierre FERREIRA, en qualité de membre élu.

03. Participation de la commune à l'augmentation de capital de la Société Publique Locale des Territoires de l'Essonne et désignation de ses représentants. Il est décidé :

- d'approuver les statuts de la Société Publique Locale (SPL) des Territoires de l'Essonne joints en annexe ;
- de participer à l'augmentation du capital de la Société Publique Locale (SPL) des Territoires de l'Essonne par souscription de 500 actions nouvelles émises à la valeur nominal de 10 €, sans prime d'émission, ce qui représente une somme totale de 5.000 €, dont la libération interviendra en totalité par versement en numéraire dès la souscription, et de prélever cette somme sur le budget de la commune à la section d'investissement ;
- de désigner en qualité de représentant de la commune pour siéger au sein du conseil d'administration de la société et l'autoriser à accepter toute fonction dans ce cadre :
 - M. Jacques MIONE, titulaire
 - M. Pierre SEMUR suppléant ;
- de désigner en qualité de représentant de la commune pour siéger au sein des assemblées générales de la société et le doter de tous pouvoirs à cet effet :
 - M. Jacques MIONE, titulaire
 - M. Pierre SEMUR suppléant.

19 VOIX POUR - 5 VOIX CONTRE - 1 ABSTENTION.

04. Inondations : demandes de subventions. Il est décidé :

- de prendre acte des dégâts résultant de la catastrophe naturelle survenue du 28 mai au 6 juin 2016 ;
- de demander que les différents dossiers de demandes de subventions auxquelles la commune est éligible soient établis ;
- d'autoriser M. le Maire, ou en cas d'empêchement de celui-ci un adjoint, à solliciter les aides financières les plus élevées possibles auprès de l'Etat, du Département de l'Essonne et de la Région d'Ile-de-France au titre des différentes dotations et autres fonds ouverts

dans le cadre de la catastrophe naturelle et à signer toutes pièces se rapportant aux différents dossiers de demande de subvention.

UNANIMITE.

05. Plan de communication sur les changements des pratiques pour l'entretien des zones agricoles (plan "zéro phyto") : demande de subvention. Il est décidé :

- d'approuver le plan de communication « zéro phyto » joint en annexe
- d'approuver les dépenses à engager pour un montant 5.460,82 € HT, soit 6.262,98 € TTC ;
- de prendre acte du financement prévisionnel pressenti comme suit :

	Montant en € HT
Petits panneaux	2 581,20
Grands panneaux	879,62
Cachet de la Compagnie	2 000,00
Total	5 460,82
Subvention AESN (50%)	2 730,41
Part communal en autofinancement	2 730,41

- de solliciter l'aide financière la plus élevée possible auprès de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie ;
- de s'engager sur au moins cinq ans à viser à supprimer l'utilisation de produits phytosanitaires sur le territoire communal ;
- d'autoriser M. le Maire, ou en cas d'absence ou d'empêchement de celui-ci un adjoint, à signer toutes les pièces s'y rapportant ;
- que les dépenses et les recettes en résultant seront prélevées et encaissées aux différents articles correspondant du budget communal ;

21 VOIX POUR - 5 VOIX CONTRE - 1 ABSTENTION.

06. Agenda 21 : lancement de la procédure. Il est décidé :

- d'approuver le lancement d'une démarche d'Agenda 21 sur le territoire communal ;
- de demander à M. le Maire, ou en cas d'absence ou d'empêchement de celui-ci à un adjoint, d'adhérer à l'Association Nationale "Notre Village" conformément l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et à la délégation qui lui a été donnée par délibération en date du 10 décembre 2015 ;
- d'acter l'engagement de la commune dans l'Agenda 21 proposé par l'Association « Notre Village » ;
- d'autoriser M. le Maire, ou en cas d'absence ou d'empêchement un adjoint, à solliciter toute subvention susceptible d'être obtenue dans le cadre la démarche d'Agenda 21 ;
- d'autoriser M. le Maire, ou en cas d'absence ou d'empêchement un adjoint, à prendre toute les mesures nécessaire à l'exécution de la présente délibération ;

22 VOIX POUR - 5 VOIX CONTRE - 0 ABSTENTION.

07. Création d'une conduite d'eau potable sur le secteur "Sous le Mont" : convention financière avec le Syndicat Intercommunal des Eaux entre Rémarde et Ecole (SIERE). Il est décidé :

- d'approuver les termes de la convention financière relative à la pose d'une nouvelle conduite d'eau potable sur le secteur "Sous le Mont" à intervenir avec le Syndicat Intercommunal des Eaux entre Rémarde et Ecole (SIERE)
- d'autoriser M. le Maire, ou en cas d'absence ou d'empêchement de celui-ci un adjoint, à signer ladite convention financière ;
- de prendre acte que :
 - le montant des dépenses liées à l'opération et estimé à 68.500 € HT assorti d'une tolérance de 5 % est à la charge de la commune ;
 - le versement interviendra pour 30 % à l'ordre de service, et le solde de 70 % après la réception des travaux par le SIERE, et la levée des réserves éventuelles ;
- que les dépenses en résultant seront prélevées à l'article correspondant du budget communal.

UNANIMITE.

08. Marchés publics.

08.01. Marché d'exploitation des installations de chauffage et de production d'eau chaude sanitaire des bâtiments communaux. Il est décidé :

- d'autoriser M. le Maire, ou en cas d'absence ou d'empêchement de celui-ci un adjoint, à signer avec la Société CHARPENTIER sise à BRETIGNY-SUR-ORGE (91222), ZI de la Moinerie, 1 rue de Bretagne, le marché de fournitures et services relatif à l'exploitation des installations de chauffage et d'eau chaude sanitaire dans les bâtiments communaux pour un montant de 99.319,29 € HT, soit 118.545,94 € TTC ;
- que le marché sera signé pour une durée de huit années fermes à compter du 5 septembre 2016 ;
- que les dépenses en résultant seront prélevées aux articles correspondants du budget communal.

UNANIMITE.

08.02. Fourniture des denrées alimentaires pour le restaurant municipal. Il est décidé :

- d'autoriser M. le Maire, ou en cas d'absence ou d'empêchement de celui-ci un adjoint, à signer les différents marchés de fournitures de denrées alimentaires pour le service de restauration de la commune à intervenir pour chacun des 8 lots, conformément au tableau récapitulatif suivant :

Titulaire du marché (nom et adresse)	LOT		Montant minimum € HT	Montant maximum € HT
	N°	Désignation		
Société CERCLE VERT ZA 54 rue Saint-Roch 95260 BEAUMONT-SUR-OISE	1	Epicerie et boissons non alcoolisées	20.000	80.000
Société UNION PRIMEURS LAURANCE ZI de l'Eglantier 13 rue des Cerisiers 91028 EVRY CEDEX	2	Légumes, fruits et pommes de terre fraîches	35.000	60.000
Société POMONA PASSION FROID ZA du Moulin à Vent Rue des Mares Juliennes 91385 CHILLY-MAZARIN CEDEX	3	Légumes et pommes de terre surgelés Pâtisserie et viennoiserie surgelées Poissons surgelés Viandes surgelées (sauf volailles) Plats cuisinés et élaborés surgelés	30.000	80.000
Société POMONA PASSION FROID ZA du Moulin à Vent Rue des Mares Juliennes 91385 CHILLY-MAZARIN CEDEX	4	Charcuterie et porc frais	5.000	25.000
Société SOCOVA VIANDES Site Le Neubourg – BP 36 Cours Saint-Paul – Les Abattoirs 27110 LE NEUBOURG	5	Viande fraîche sauf porc	15.000	40.000
Société BOURDICAUD 4 boulevard Wilson 51310 ESTERNAY	6	Volailles fraîches et surgelées	10.000	40.000
Société ESPRI RESTAURATION ZI de Villemilan 2 rue Lavoisier 91325 WISSOUS CEDEX	7	Poissons frais	10.000	25.000
Société POMONA PASSION FROID ZA du Moulin à Vent Rue des Mares Juliennes 91385 CHILLY-MAZARIN CEDEX	8	Crèmerie et produits avicoles	20.000	60.000
Total du marché			145.000	410.000

- de prendre acte que la durée du contrat est d'un an ferme. Il sera renouvelable tacitement deux fois sans pouvoir excéder trois ans au total, sauf dénonciation par le pouvoir adjudicateur, à compter du 6 septembre 2016 pour chacun des lots attribués ;
- que les dépenses en résultant seront prélevées aux différents articles correspondants du budget communal.

UNANIMITE.

09. Indemnité de gardiennage de l'église (année 2016). Il est décidé :

- de fixer à la somme de 474,22 € le montant de l'indemnité annuelle de gardiennage de l'église, qui sera versé au Père de la Paroisse Saint-Martin, pour l'exercice 2016 ;
- que la dépense en résultant sera prélevée à l'article 6282 "Frais de gardiennage" du budget communal ;

22 VOIX POUR - 0 VOIX CONTRE - 5 ABSTENTIONS.

10. Personnel communal.

10.01. Modification du tableau des effectifs : création d'un poste d'adjoint administratif territorial. Il est décidé :

- de créer 1 poste d'adjoint administratif de 2^{ème} classe à temps non complet à raison d'une moyenne de 17 h 30 hebdomadaires « annualisée » ;
- d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée comme il suit :

Filière administrative

Cadre d'emploi : Adjoints administratifs territoriaux

Grade : Adjoint administratif principal Ancien effectif = 6
de 2^{ème} classe Nouvel effectif = 7 (dont 1 TNC)

- que les indemnités afférentes à l'emploi créé pourront être versées conformément aux textes en vigueur ;
- que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans l'emploi créé seront inscrits au budget, chapitre 012.

UNANIMITE.

10.02. Régime indemnitaire. Il est décidé :

- de rapporter la délibération n° 16.02.09/03. du 15 mars 2016 ;
- de prendre acte que la mise en place pour les agents de la collectivité d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, de sujétions de l'expertise et de l'engagement professionnel interviendra à l'automne 2016.

UNANIMITE.

11. Délégations du Conseil Municipal au Maire et aux Adjoints : informations.

Décisions prises pour la période du 1^{er} au 23 juin 2016 par le Maire, ou en cas d'absence ou d'empêchement de celui-ci par un adjoint, dans le cadre des délégations reçues du Conseil Municipal par délibérations n° 14.04.04 du 10 avril 2014 et n° 15.07.13/01 du 10 décembre 2015.

11.01. Signature d'un contrat de cession relatif à l'organisation d'une comédie théâtrale intitulée "Molière malgré moi" auprès du Producteur "Pascal LEGROS Productions" (dimanche 6 novembre à 16 h 30 à l'Espace Daniel Salvi).

Montant pour l'organisation de cette comédie : 10.550,00 € TTC.

11.02. Marché relatif à l'organisation de 2 classes de neige pour l'école élémentaire communale Saint-Martin confié à l'Office Départemental des Centres de Vacances et de Loisirs des Vosges "ODCVL" (séjour du 13 au 20 janvier 2017 à Vars-Sainte-Marie - Hautes-Alpes).

- Tarif pour une durée de 8 jours : 35.795,20 € TTC sur la base de 56 enfants (soit 639,20 € TTC par enfant), comprenant l'hébergement, la pension complète (dans le même chalet), les remontées mécaniques, la location du matériel ski, l'ensemble des prestations nécessaires à la réalisation du programme.
- Montant du transport en bus aller et retour et trajets sur place : 6.160,00 € TTC (110,00 € TTC par enfant) sur la base de 56 enfants comprenant le port des bagages des enfants et des malles des enseignants.
- Prestations gratuites (séjour et transport) pour les enseignants et les accompagnateurs.

11.03. Signature d'une convention d'utilisation de l'Espace Daniel Salvi, sise 2 rue des Colombes à Ballancourt-sur-Essonne au profit du Conservatoire de Musique et de Danse de la Communauté de Communes du Val d'Essonne (les 8, 9, 15, 17, 18 et 19 juin 2016).

- Mise à disposition consentie à titre gracieux à la CCVE en vue de pratiquer des activités de répétition de danse et de musique et pour l'organisation de spectacles encadrés par l'équipe de professeurs du conservatoire (effectif maximum : 450).

- Service de sécurité pour les répétitions et représentations et prise en charge des dégâts matériels ou immatériels commis dans les lieux assurés par la CCVE.
 - Mise en place des gradins, transport du matériel des locaux du conservatoire jusqu'à l'Espace Daniel Salvi, régie lumière et ménage assurés par la commune.
 - Régie son des spectacles assuré par un prestataire extérieur.
- 11.04. Signature de deux conventions de mise à disposition d'exposition et d'outil d'animation sur les thèmes "De la renaissance à l'art moderne" et "Ciné en Balade : Western" par la Bibliothèque Départementale de l'Essonne au profit de la Médiathèque Municipale de Ballancourt-sur-Essonne (exposition et outil d'animation du 30 mai au 26 août 2016).
- Mise à disposition à titre gratuit de l'exposition (10 panneaux 60 cm x 90 cm) et de l'outil d'animation (2 affiches format A2, DVD, vidéocassettes et documents sonores.
 - Frais et les risques du transport à la charge de la commune
 - Valeur de la couverture par une police d'assurance tous risques : 1.400,00 € pour l'exposition et 1.000,00 € pour l'outil d'animation.
- 11.05. Mise à disposition d'une ligne de trésorerie d'un montant de 1.000.000 € par la Caisse d'Epargne et de Prévoyance Ile de France). Caractéristiques de la ligne de trésorerie :
- * Montant : 1.000.000 € mobilisable et remboursable sans montant minimum
 - * Durée : 364 jours à compter du 1^{er} juillet 2016
 - * Date d'échéance : le 29 juin 2017
 - * Taux effectif global (TEG) applicable à un tirage : estimé à 0,71 %
 - * Paiement des intérêts : chaque mois civil par débit d'office
 - * Commission d'engagement : 0,10 %, soit 1.000 € de commission qui restera définitivement acquise à la Caisse d'Epargne et de Prévoyance d'Ile de-France
 - * Commission de non-utilisation : 0,15 % de la différence entre le montant de la LTI et l'encours quotidien moyen (périodicité identique aux intérêts)
 - * Majoration de retard : 3 % ou T4M majoré de 3 % selon le cas.
- 11.06. Marché de travaux d'entretien et de création sur l'éclairage public et la signalisation lumineuse tricolore sur la commune de Ballancourt-sur-Essonne confié à la Société EIFFAGE ENERGIE ILE DE FRANCE.
- Montant global et forfaitaire annuel relatif à l'entretien préventif et curatif de l'ensemble des dispositifs d'éclairage public et de signalisation lumineuse tricolore : 33.604,86 € TTC.
 - Marché à bon de commandes pour les travaux d'investissement, modernisation et création avec un montant minimum annuel de 10.000 € HT et un montant maximum annuel de 150.000 € HT.
 - Durée du marché : un an ferme renouvelable tacitement dans la limite de 4 années à compter du 6 septembre 2016.
- 11.07. Défense des intérêts de la commune en justice : recours gracieux contre le permis de construire n° PC 91045 16 10001 du 6 avril 2013 délivré au profit de M. Laurent IMBERT, sis 19 rue Pasteur à Ballancourt-sur-Essonne.
 Avocat désigné : Maître Antoine GOULET domicilié à PARIS (75005), 14 bis boulevard de l'Hôpital, pour représenter la commune de Ballancourt-sur-Essonne et défendre ses intérêts dans cette affaire et ses suites.

12. Questions diverses.

- 12.01. Balisage dans la déchetterie.
- 12.02. Etat de la voirie.
- 12.03. Véhicules abandonnés sur les parkings.
- 12.04. Poubelles brûlées, rue Varache.
- 12.05. Aménagement d'un espace pour les jeunes en plein air.
- 12.06. Guinguettes.
- 12.07. Parc Imbert.
- 12.08. Activités pour les jeunes cet été.



Le Maire,

Jacques MIONE.